



**SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE  
SOCIALE, SOLIDAIRE  
ET RESPONSABLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 23 septembre 2021

**Plateforme [impact.gouv.fr](https://impact.gouv.fr)**

**CHARTRE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES**

La plateforme [impact.gouv.fr](https://impact.gouv.fr), lancée le 27 mai dernier après une large consultation des principales parties prenantes, permet à **toute entreprise volontaire de s'engager dans une démarche de mesure d'impacts et de transparence sur sa performance extra-financière**, et ce, quel que soit sa taille ou son secteur d'activité.

À ce jour, plus de 150 entreprises ont renseigné en accès libre les principaux indicateurs ESG de leur activité et plus de 500 d'entre elles (TPE, PME, ETI et grandes entreprises) ont signé le manifeste joint à la présente charte. **Il reste toutefois à amplifier la dynamique et mobiliser les réseaux et collectifs d'entrepreneurs engagés, associés à l'État dans une démarche de transparence et d'atteinte d'objectifs réciproques.** Nous nous fixons l'ambition d'atteindre 1 000 entreprises sur la plateforme d'ici fin 2021, afin de lancer un mouvement qui touchera bientôt tout le tissu productif français.

C'est l'objectif de la présente charte.

\*

**Le secrétariat d'État à l'Économie sociale, solidaire et responsable s'engage à :**

**Action 1 : garantir la qualité, l'accessibilité et la sécurité des données** recueillies sur la plateforme, et **œuvrer à la mobilisation du plus grand nombre d'entreprises pour augmenter le volume de données disponibles publiquement.**

**Action 2 : favoriser l'échange automatique de données** entre celles collectées par [impact.gouv.fr](https://impact.gouv.fr) et celle collectées par les collectifs, fédérations et réseaux d'entreprises, en vue de faciliter leur exploitation au service d'un meilleur engagement des entreprises dans leur transition durable.

**Action 3 : tenir régulièrement informés** les collectifs, fédérations et réseaux d'entreprises des actualités de la plateforme et **recueillir leur avis, en amont, sur les principales étapes de son développement.**

\*

**Les collectifs, fédérations et réseaux d'entreprises s'engagent à :**

**Action 1 : faire connaître les valeurs du Manifeste** de la plateforme Impact.gouv.fr, en cohérence et dans le respect de leurs missions et prérogatives.

**Action 2 : promouvoir la plateforme** auprès de leurs membres ou adhérents, par la diffusion de son manifeste et de son projet de transparence, et les encourager à renseigner le plus grand nombre possible d'indicateurs ESG en vue de créer un mouvement massif d'entreprises engagées.

**Action 3 : se mobiliser** pour favoriser l'amélioration continue de la plateforme et l'exploitation des données disponibles, en vue de créer des passerelles avec les projets et les outils des collectifs, fédérations et réseaux susmentionnés, dans l'intérêt de leurs membres ou adhérents.

\*

**L'ensemble des parties prenantes s'engage à :**

**Action 4 : constituer un réseau d'échange** pour se tenir informer des évolutions en cours ou initiatives pouvant avoir un lien avec l'objet de la plateforme impact.gouv.fr, afin d'alimenter les synergies et d'éviter d'éventuelles redondances.

**Action 5 : être partie prenante du développement de la plateforme impact.gouv.fr**, afin d'améliorer la qualité du service rendu aux entreprises et d'assurer sa pérennité sur le long cours.

Charles Battista,  
Président de la FIGEC

